



Les OGM, une technologie au service d'une agriculture européenne durable

mars 2010

1/ Les OGM : un outil, parmi d'autres, pour produire mieux et plus

Produire mieux

Les biotechnologies végétales peuvent contribuer à une agriculture durable : Préservation des sols, lutte ciblée contre les insectes ravageurs, développement de plantes tolérantes à la sécheresse, moindre utilisation d'énergie fossile sont autant d'éléments favorables à l'environnement et au développement d'une agriculture durable.

- Préserver la fertilité des sols : l'utilisation de plantes transgéniques en agriculture concourt au respect et au maintien de la fertilité en favorisant notamment des pratiques culturales sans labour et une utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques. La réduction du labour permet de freiner l'érosion des sols, d'améliorer leur stabilité, de préserver l'habitat naturel de la faune et de la microfaune/flore du sol, de stocker du carbone et de limiter l'émission des gaz à effet de serre.
- Protéger l'environnement et mieux gérer les ressources : les chercheurs développent aujourd'hui des plantes capables de mieux résister à la sécheresse ou à la salinité, permettant ainsi de mieux gérer les disponibilités en eau. À terme, cela permettra également de cultiver des sols moins fertiles, arides ou salinisés.
- Préserver la biodiversité : les cultures d'OGM peuvent augmenter les rendements sur des surfaces cultivables qui sont limitées, et donc mieux répondre à la demande alimentaire et non-alimentaire. Sur des sols agricoles limités, cela permet ainsi d'éviter le développement de cultures au détriment de zones riches en biodiversité : par exemple les forêts ou les zones humides.

Produire plus

Dans les années à venir, la planète va devoir accroître considérablement la production alimentaire (et non-alimentaire) du fait de la croissance de la population. En effet, en 2050 il faudra nourrir 9 milliards d'êtres humains. Aujourd'hui, 1 milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde. Sauf à empiéter sur les zones riches en biodiversité (forêts, marais...), la seule option durable est d'accroître la productivité de l'agriculture sans trop augmenter la surface cultivée. Les cultures OGM sont une des solutions pour résoudre cette équation.

- Mieux répondre à la demande alimentaire mondiale en croissance : en augmentant la productivité tout en réduisant les « intrants » (énergie, engrais, produits phytopharmaceutiques), les plantes transgéniques représentent, parmi d'autres techniques, un véritable potentiel pour atteindre cet objectif.
- Préserver et garantir les rendements dans les pays en développement : Dans ces pays, les pertes représentent généralement 30 à 40% d'une culture, mais cela peut aller jusqu'à 100% dans les circonstances les plus dramatiques. Les problèmes au moment du chargement, de l'emballage et du transport des récoltes sont également des facteurs

aggravants. Des plantes résistantes aux insectes, aux virus, aux aléas climatiques permettent d'obtenir des plantes plus saines et robustes, assurant ainsi un maximum de récoltes tout en améliorant les revenus des agriculteurs. Autant d'éléments qui peuvent contribuer parfois à sauver l'économie d'un pays.

2/ Etat des lieux des OGM en Europe et dans le monde

Un seul OGM autorisé à la culture en Europe. La culture OGM a continué d'augmenter dans le monde en 2009, représentant ainsi 134 millions d'ha contre 94 750 hectares cultivés en Europe. (En 2008, 125 millions d'ha d'OGM étaient cultivés dans le monde contre 0,1 million en Europe.) Les cultures OGM représentent environ 9% des surfaces agricoles de la planète. 25 pays en cultivent notamment les Etats-Unis, l'Argentine, l'Inde, le Brésil, la Chine ou encore le Canada, les plus gros producteurs. En Europe, six pays cultivent du maïs Bt, seul OGM autorisé à la culture : l'Espagne, la République Tchèque, le Portugal, la Roumanie, la Pologne et la Slovaquie. De son côté, l'Allemagne a cessé toute culture depuis la fin de l'année 2008. La situation en Europe est préoccupante : on observe une baisse de 12 969 ha de cultures OGM, soit une diminution de 12% depuis 2008 !

La France a cultivé du maïs transgénique en 1998 (et plus tard entre 2005 et 2007). La culture commerciale a été interrompue par le Grenelle de l'Environnement. Aucun essai et aucune culture OGM n'ont été menés en 2009 et en 2010. Depuis 10 ans, le nombre d'essais n'a cessé de décliner, passant de 300 en 1999, à 16 en 2007. Dans le même temps, près de 1 000 essais sont effectués chaque année aux Etats-Unis.

Le nombre très faible d'expérimentations et les destructions d'essais en plein champ ont conduit beaucoup d'entreprises françaises à réduire fortement leurs investissements dans le domaine des biotechnologies végétales et délocaliser leur recherche à l'étranger, notamment dans d'autres pays de l'UE, en Inde, aux Etats-Unis, en Chine, etc. Même la recherche publique est pratiquement stoppée en ce qui concerne les biotechnologies végétales : des chercheurs français ont quitté l'hexagone pour poursuivre leurs activités dans un contexte plus accueillant ou bien se sont reconvertis.

L'Europe fut le berceau des biotechnologies végétales. Il est important qu'elle puisse soutenir et protéger ses capacités d'innovation et de développement dans ce domaine afin de répondre aux besoins d'une agriculture forte, qui doit rester parmi les premières du monde. L'enjeu est de deux ordres : compétitivité et qualité des productions agricole et agro-alimentaires.

De nouveaux OGM attendus par les agriculteurs sont toujours en attente d'autorisation d'essai ou de mise en culture du fait de l'indécision politique, certains depuis plus de 10 ans. L'Europe s'est exclue peu à peu de la recherche mondiale. Les solutions de l'agriculture durable de demain sont développées par ses concurrents : tels le maïs tolérant à la sécheresse attendu à la commercialisation dès 2011 ou 2012 aux USA mais aussi en Afrique Australe. La recherche est précieuse, elle doit apporter des solutions pour faire face à de nombreux défis. Nous devons être en mesure de développer des plantes :

- résistantes à de nouveaux insectes qui arriveraient en France du fait du réchauffement climatique,
- nutritionnellement enrichies en Omega 3, par exemple, pour limiter les maladies cardiovasculaires et répondre à la demande des consommateurs,
- capables de mieux assimiler l'azote du sol, ce qui permettrait de l'économiser et de diminuer la pollution vers les nappes phréatiques.
- moins riches en lignine mais contenant plus d'amidon fermentescible ou de l'huile esterifiable pour produire plus de biocarburants.

La récente décision de la Commission d'autoriser à la culture une pomme de terre génétiquement modifiée est un signal fort pour les produits toujours en attente d'autorisation.

L'Europe refuse de développer les OGM ou de les cultiver mais elle les importe pourtant en masse, privant les agriculteurs des revenus et des technologies innovantes. En effet, pour l'alimentation de ses animaux d'élevage, l'Union européenne doit importer 75% de ses protéines végétales (la France 45%) en provenance des Etats-Unis, du Brésil et de l'Argentine. Il s'agit essentiellement de soja. Chaque année, ce sont 17, 8 millions de tonnes de tourteaux de soja OGM qui sont importés par l'Union européenne. De son côté la France en importe 3,5 millions de tonnes.

Des interdictions nationales de cultures d'OGM sont maintenues alors que toutes les évaluations scientifiques publiques et répétées depuis plus de 10 ans ont confirmé qu'elles étaient sans fondement.

- Six pays ont interdit la culture du MON810 alors que des dizaines d'expertises scientifiques ont reconfirmé la sécurité et l'utilité : Allemagne, France, Grèce, Autriche, Hongrie, Luxembourg,
- Onze états ont demandé à pouvoir interdire toutes les cultures d'OGM : Autriche, Bulgarie, Chypre, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas et Slovénie. Le gouvernement bulgare vient d'entamer une procédure d'amendement de sa loi sur les OGM pour interdire ce type de culture sur son sol pour une durée de cinq ans, sans demander l'avis de Bruxelles.
- Ces hésitations, interdictions ou limitations des Etats ne prennent absolument pas en compte les avantages des OGM cultivés dans le monde (presque un milliard d'hectares cumulés depuis 1996) qui ont permis de produire plus et de produire mieux, sans aucun risque avéré.

3/ Le cadre réglementaire européen

La directive 2001/18/CE du 12 mars 2001, régit les disséminations volontaires d'OGM dans l'environnement. Elle constitue un cadre juridique pour les essais expérimentaux, les cultures commerciales, les importations et la transformation industrielle.

Ces directives ont été transcrites en droit français par le biais des lois d'orientation agricole de 1999 et de 2006 et surtout de **la loi sur les OGM du 25 juin 2008** votée à l'issue du Grenelle de l'environnement.

En 2003, l'Union européenne a adopté trois textes qui complètent la réglementation OGM :

- **Le règlement 1829/2003** fixe les fondements pour l'évaluation scientifique des risques associés à la commercialisation des denrées alimentaires composées tout ou partie d'OGM et des aliments pour animaux qui en découlent.
- **Le règlement 1830/2003** porte sur la traçabilité et l'étiquetage des produits contenant des OGM.
- **Le règlement 1946/2003** introduit en Europe le protocole de Carthagène sur les mouvements transfrontaliers des OGM.

Cette réglementation a permis d'établir un cadre européen de la bonne gouvernance sur les OGM :

- **Le principe de précaution** par la double évaluation scientifique systématique de chaque OGM avant toute autorisation d'essai ou de mise en culture : par les autorités européennes comme l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) et nationales. En France, c'est notamment le rôle du Haut conseil des biotechnologies (HCB). Ces évaluations doivent confirmer que ces OGM sont sans risque pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- **L'information du consommateur qui a le droit de consommer avec ou sans OGM** : par étiquetage obligatoire des denrées contenant plus de 0,9 % d'OGM.

- **Le libre-choix des agriculteurs** : de pouvoir cultiver ou non des OGM.

4/ Les attentes de la profession pour la législation

Rendre possible le choix des agriculteurs de cultiver avec ou sans OGM pour le bénéfice d'une agriculture et de filières agro-alimentaires productives et durables, garantissant ainsi l'autosuffisance européenne, en évitant les risques de distorsion économique entre les pays de l'Union.

Mettre en cohérence des biotechnologies végétales avec l'agriculture durable. Que ce soit en termes de production accrue, de préservation des ressources et de la biodiversité : autant de défis que l'agriculture aura à gérer pour satisfaire à la demande alimentaire et non-alimentaire de 9 milliards d'habitants en 2050 !

Faire fonctionner, avant tout, la législation actuelle. Actuellement, la Commission européenne conduit une évaluation des textes législatifs qui encadrent les OGM. Si elle devait déboucher sur des modifications réglementaires, il faudra attendre plusieurs années avant qu'elles ne puissent être appliquées. Un retard particulièrement préjudiciable pour l'avenir de l'agriculture européenne.

En Europe, les règles ont été instaurées au début des années 90 (la directive 90/129 relative à l'utilisation en milieu confiné de micro-organismes génétiquement modifiés et la directive 90/220, abrogée et remplacée par la directive 2001/18). Cette harmonisation sur la thématique des OGM est fondamentale.

Relancer la recherche. Les essais au champ constituent une étape indispensable dans la recherche agronomique. Or, nous constatons aujourd'hui une impossibilité de mener ces expériences pourtant essentielles à l'enrichissement de nos connaissances.

Les Etats-membres et les institutions européennes doivent assumer leurs décisions politiques d'autorisation de culture et d'expérimentation. Ces OGM pourraient être cultivés par les agriculteurs européens, les mettant sur un pied d'égalité avec les agriculteurs des autres régions du monde.

Respecter et maintenir l'expertise scientifique. L'évaluation socio-économique en cours d'élaboration peut être perçue comme un complément nécessaire et totalement transparent pour les citoyens mais repose sur une appréciation de risques non avérés à ce jour (bénéfices sociaux, valeurs culturelles, prospérité, bien-être...). Les autorisations de mise sur le marché pour les OGM sont aujourd'hui accordées au terme d'une évaluation scientifique stricte et menée au cas par cas. Aucun produit, surtout alimentaire, ne peut être délibérément mis sur le marché en cas de fait scientifique montrant un quelconque danger.

Revenir à un principe de précaution favorisant une innovation transparente et sûre. Dans un avis rendu en octobre dernier, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques avait noté les difficultés soulevées par l'utilisation du principe de précaution. « Une utilisation abusive du principe de précaution aboutit à une déconnexion du jugement politique par rapport au jugement scientifique ». « Tel qu'il est utilisé, le principe de précaution aboutit au renversement de la charge de la preuve : la recherche, l'activité économique ne sont plus légitimes en soi, elles doivent se justifier en permanence ». Le cadre législatif européen et national permet de cultiver des OGM sans aucun risque pour la santé et l'environnement. Aujourd'hui, nous devons reprendre un dialogue apaisé en démontrant l'innocuité des OGM et les bénéfices qu'ils offrent.